



Inscription BCV 2024/2025

Le Basket Vidourle Vaunage est une CTC (Coopération Territoriale de Clubs) qui regroupe deux Clubs de Basketball :

- Le Basket Club Vidourle Gallargues avec des entrainements dans la Halle des sports du collège Claude Chappe à Gallargues-Le-Montueux.

- Le Basket Club de la Vaunage avec des entraînements :

o Dans la Maison des Sports ou dans la Halle des sports du Collège du Vigné à Calvisson

o Dans la salle du gymnase de l'Arnède à Sommières.

L'inscription à la saison 2024/2025 se fait en ligne et en trois étapes:

1ère étape : Saisir sa fiche d'inscription dans l'application Click-To-Club.

a- Il vous faut choisir le lieu d'entraînement et l'équipe suivant l'âge du joueur selon une liste.

b- Une photo d'identité est nécessaire et devra être téléchargée.

c- Il vous faut impérativement prendre connaissance du règlement intérieur et l'accepter.

d- Il vous faut impérativement prendre connaissance de la charte du club et l'accepter.

e- A l'issu de cette première étape, vous recevrez un mail confirmant votre préinscription au club

2ème étape : Saisir la licence sur le site de la FFBB en suivant le lien qui vous aura été envoyé par mail.

a- Un tuto FFBB disponible: [[Inscription d'un nouvel adhérent | FFBB 2021 - YouTube](#)]

b- Le certificat médical est demandé lors de cette étape si nécessaire.

c- Le club prend en charge l'assurance option A pour tous les licenciés. N'OUBLIEZPAS DE COCHER A MINIMA CETTE CASE!

3ème étape : Effectuer le paiement de votre cotisation à partir du site FFBB via l'application HelloAsso.

a- Le paiement de votre cotisation se fait uniquement par CB en ligne via l'application HelloAsso.

Attention! L'application HelloAsso vous proposera pour elle-même une contribution que vous pouvez ajuster selon votre souhait. Décocher si vous ne souhaitez pas contribuer.

b- A réception de votre paiement, nous validons votre licence que vous recevrez directement par mail.

Important! L'inscription au club, la saisie de la licence et le paiement de la cotisation doivent être réalisés le premier mois de la saison (Septembre). En l'absence de licence, dès le deuxième mois le joueur ne pourra plus participer aux entraînements et sera refusé par l'entraîneur.